

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 07 NOVEMBRE 2022 À 18H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4

ABSENTS

Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Étaient également présents :

M^e Lydia Laquerre, greffière
Gerson Saenz, trésorier

409-22-11-07

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 878 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Valcourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 878 000 \$ qui sera réalisé le 18 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
501	8 000 \$
509	108 000 \$
518	461 000 \$
558	345 000 \$
558	196 000 \$
637	1 760 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 509, 518, 558, 558 et 637, la Ville de Valcourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués dans le préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 novembre 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS
77, RUE ST-GEORGES
WINDSOR, QC
J1S 2K5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Valcourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 509, 518, 558, 558 et 637 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

410-22-11-07

ADJUDICATION

Date d'ouverture :	7 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 novembre 2022

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Montant :	2 878 000 \$
-----------	--------------

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 501, 509, 518, 558 et 637, la Ville de Valcourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 novembre 2022, au montant de 2 878 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

110 000 \$	5,10000 %	2023
115 000 \$	5,05000 %	2024
121 000 \$	4,95000 %	2025
127 000 \$	4,95000 %	2026
2 405 000 \$	5,00000 %	2027

Prix : 98,57600

Coût réel : 5,35380 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

110 000 \$	4,90000 %	2023
115 000 \$	4,90000 %	2024
121 000 \$	4,90000 %	2025
127 000 \$	4,90000 %	2026
2 405 000 \$	4,95000 %	2027

Prix : 98,12548

Coût réel : 5,41368 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

110 000 \$	4,90000 %	2023
115 000 \$	4,90000 %	2024
121 000 \$	4,90000 %	2025
127 000 \$	4,90000 %	2026
2 405 000 \$	4,95000 %	2027

Prix : 98,03000

Coût réel : 5,43784 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 878 000 \$ de la Ville de Valcourt soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que monsieur le maire Pierre Tétrault, ou à défaut le maire suppléant, et monsieur le trésorier Gerson Saenz soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

411-22-11-07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 18 heures 10.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière